

[Protection Juridique Santé]

*Erreur de diagnostic,
infection nosocomiale,
erreur chirurgicale,
médicament défectueux
ou dangereux...
un problème juridique
peut se greffer à un
souci de santé
déjà préoccupant et
nul n'est hélas à l'abri.*



Les prestations décrites ci-dessous liées à votre contrat santé sont fournies par la société **Covéa Protection Juridique**. Leurs descriptions complètes figurent dans la notice d'information disponible auprès de votre Mutuelle ou de son représentant.

Des garanties complètes dans le domaine de la santé

Protection Juridique médicale

Prise en charge des litiges consécutifs à une erreur médicale, un retard ou une erreur de diagnostic, une infection nosocomiale ou un défaut de conseil, vous opposant à :

- > un établissement de soin public ou privé ;
- > un professionnel de santé (y compris ostéopathe, acupuncteur, chiropracteur...) ;
- > l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux ;

Exemple

Quelques exemples de litiges garantis

- **Défaut de conseil** du médecin impliquant une complication lors d'une intervention chirurgicale.
- **Erreur de prescription médicale** générant des effets secondaires anormaux.
- **Infection** suite à l'utilisation d'un matériel médical défectueux...

Protection Juridique consommation liée à la santé

Prise en charge des litiges relatifs à :

- > l'achat ou l'utilisation d'un équipement médical ou un produit (médicament...) **défectueux, non conforme ou dangereux**
- > la réalisation des **travaux d'aménagements** d'une habitation ou d'un véhicule rendus nécessaires par l'état de santé ;
- > la mise en œuvre pour raison de santé d'une **assurance liée à un prêt**.
- > un **transport sanitaire**

Exemple

- Livraison d'un appareil médical **défectueux**.
- **Malfaçon** dans les travaux d'adaptation d'un logement à une situation de handicap.
- **Refus de remboursement** du prêt par l'assurance emprunteur suite à une maladie...

Protection Juridique prestations sociales et allocations

Prise en charge des litiges avec un organisme social, de prévoyance ou une institution chargée de l'attribution d'allocations spécialisées

Exemple

- **Litige** avec la sécurité sociale
- Recours pour contester un **taux d'invalidité**...

Des services efficaces et adaptés

■ Des renseignements juridiques par téléphone

Un service spécialisé est à votre disposition pour délivrer par téléphone des **renseignements juridiques** en matière de santé, à titre informatif, mais également en cas de **litige lié à votre état de santé**.



Comment joindre ce service ?

En appelant le **05 49 34 80 19**, du lundi au vendredi de 8H00 à 19H00 (en France Métropolitaine).

■ Des appuis nécessaires pour régler amiablement ou judiciairement un litige garanti

Vous êtes **soutenu par un juriste spécialisé** tout au long du parcours :

- > **analyse** de la situation,
- > **conseil** sur la stratégie à adopter,
- > **négociations** pour trouver au plus vite un accord satisfaisant.

Si à défaut de solution amiable, une procédure judiciaire est engagée, vous choisissez l'avocat qui vous assistera, avec un **suivi permanent** par le juriste Covéa Protection Juridique.

■ Un soutien financier indispensable pour soulager votre budget

Experts, huissiers, avocats... **Covéa Protection Juridique prend en charge les frais et honoraires** nécessaires au règlement amiable ou judiciaire du litige dans la limite d'un plafond global de garantie de **100 000 €** par litige relevant des juridictions françaises (20 000 € pour l'Espace Economique Européen, Principauté d'Andorre, Principauté de Monaco, Suisse), et d'un plafond spécifique de prise en charge des honoraires d'avocat figurant dans la notice d'information.

[EXEMPLE de dossier traité]

3 mois après avoir subi une opération chirurgicale dans un hôpital public, Madame A. présente les symptômes d'une hépatite B. Elle souhaite mettre en cause l'hôpital, le bilan pré-opératoire démontrant en effet qu'elle n'était pas porteuse du virus avant l'intervention.

A l'hôpital, les injections ont été effectuées à l'aide de seringues stérilisées mais non jetables, d'après les premiers renseignements obtenus. Madame A., malade, s'adresse à l'hôpital qui élude le sujet.

Elle appelle le **05 49 34 80 19** et

expose son cas. A réception de sa déclaration de litige, le médecin conseil du pôle Santé **Covéa Protection Juridique** étudie les pièces du dossier médical.

Un **juriste spécialisé** se charge du recours auprès de l'hôpital et organise une **expertise médicale amiable contradictoire** en présence de tous les protagonistes. A l'issue de celle-ci, l'assureur de l'hôpital reconnaît sa responsabilité et indemnise la patiente de **l'ensemble de ses préjudices**.



Bon à retenir

■ Les garanties s'appliquent en **France**, dans les pays de **l'Espace Economique Européen**, en **Suisse**, en principauté d'**Andorre**, et **Monaco**.

■ **Pièces à fournir à l'ouverture d'un dossier :**

- > Un **justificatif d'adhésion** à Mutuelle Mieux Etre
- > Les **coordonnées de l'adversaire**
- > Les **documents** en relation avec le contentieux

Retrouvez le détail des garanties dans la Notice d'information disponible auprès de Mutuelle Mieux-Etre.